



## Commission des solidarités

### 4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

#### **CMS "Canardière" à la Meinau et "Maille Eléonore" à Hautepierre - CMS intégré dans la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden**

#### **Rapport n° CP/2012/133**

#### **Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport concerne le financement du centre médico-social de la Canardière à la Meinau et des locaux dévolus au centre médico-social au sein de l'espace enfance-famille Maille Eléonore à Hautepierre, ainsi que du CMS intégré dans la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden.

### **VILLE DE STRASBOURG**

#### **CMS de la Canardière à la Meinau**

La restructuration du centre médico-social de la Canardière à la Meinau est une opération inscrite dans le programme d'opérations du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Meinau-Canardière (2006/2011). Elle entre dans le cadre du dispositif d'aide de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette opération est portée par la Ville de Strasbourg.

Il s'agit de reconfigurer les locaux du fait que :

- les espaces d'accueil du public sont sommaires
- les espaces d'attente sont inadaptés
- il n'existe aucune lecture claire des espaces accessibles au public et ceux dédiés aux espaces de travail
- les locaux sont inadaptés à certaines activités
- l'équipement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le programme porte sur l'installation :

- en rez-de-jardin, des locaux santé scolaire, protection maternelle et infantile, clinique dentaire, centre médico-psychologique ainsi que divers locaux techniques de stockage, atelier et vestiaires du personnel,
- en rez-de-chaussée, des locaux du centre médico-social, la consultation psychologique pour adultes, la maison des aînés et des locaux mutualisés,
- au 1<sup>er</sup> étage, les locaux administratifs du centre médico-social.

Un traitement complet de l'enveloppe du bâtiment (menuiseries, isolation des façades, toitures, ...) permettra de diviser environ par trois le bilan énergétique, ramenant la consommation de 280 kWh/m<sup>2</sup>/an à environ 90 kWh/m<sup>2</sup>/an. L'objectif de performance énergétique visé est le THPE.

Le chantier a démarré en octobre 2011 et devrait durer 12 mois. La conduite d'opération est assurée par la Direction de la Construction de la Ville de Strasbourg.

Le coût de l'opération s'élève à 2 850 000 € TTC et comporte les éléments suivants :

Etudes préalables de programmation : 50 000 €

Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité santé) : 450 000 €

Travaux : 2 020 000 €

Divers (publications, mobilier intérieur, provision pour aléas, actualisation des travaux, provision pour aléas) : 330 000 €.

Le plan de financement prévoit une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin à hauteur de 953 177 €, en conformité avec l'avenant d'étape à la convention ANRU signé par l'ensemble des partenaires et portant la participation du Département initialement de 526 086,96 € à 953 177 €.

Cette revalorisation de la participation départementale sera également prise en compte dans le cadre de la révision à mi-course du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014.

Il est prévu que l'ANRU apporte une contribution de 570 736 € et le Conseil Régional interviendra au titre de la performance énergétique.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg une subvention de **953 177 €** pour la restructuration du centre médico-social de la Canardière à Strasbourg Meinau, opération inscrite au programme de rénovation urbaine (PRU) 2006-2011 et dans le dispositif d'aide de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Une autorisation de programme a été mise en place. Les montants à verser sont estimés à 267 000 € en 2012, 250 777 € en 2013, 301 286 € en 2014 et 134 114 € en 2015.

## **VILLE DE STRASBOURG**

### **CMS Maille Eléonore à HautePierre**

En février 2008, la relocalisation sur le site de la Maille Catherine de l'ancien centre médico-social de HautePierre a permis le regroupement d'un service de consultation de nourrissons, d'un cabinet médical scolaire ainsi que d'un service de consultation de centre médico-psychologique en un lieu unique, créant ainsi un pôle interdisciplinaire dédié à l'enfance. Le fonctionnement des services s'avérant difficile, il est proposé de restructurer l'espace enfance-famille Eléonore afin de redéployer l'ensemble du programme sur les surfaces existantes, comprenant :

- un accueil mutualisé : entrée, hall, local poussettes, stockage,
- des locaux mutualisés : salle de psychomotricité, locaux du personnel, divers rangements et locaux techniques,
- un centre médico-psychologique : salle d'attente, bureau coordinatrice et bureaux médecins,
- un local de santé scolaire et protection maternelle et infantile : salle d'attente, bureau secrétaire, bureaux médecin et infirmière.

Les travaux ont démarré en février 2011 et devraient s'achever fin février 2012. La performance énergétique visée est le THPE. La conduite d'opération de ce projet sera assurée par la Direction de la Construction de la Ville de Strasbourg.

Le coût global d'opération s'élève à 700 000 € TTC soit 585 284.28 € HT (valeur décembre 2008) et se décline comme suit :

- Etudes préalables de faisabilité et de programmation : 16 000 €
- Travaux : 487 000 €
- Honoraires : 99 000 €
- Mobilier, équipements divers : 50 000 €
- Divers : 48 000 €

Des participations financières à hauteur de 24 et 16 % du montant hors taxe, soit 140 468 € et 93 645 €, sont attendues par la Ville de Strasbourg de l'ANRU et du Conseil Général du Bas-Rhin.

La surface globale de l'équipement est de 273.59 m<sup>2</sup>.

Les surfaces retenues pour les locaux dévolus au centre médico-social (le bureau du médecin et le bureau de la puéricultrice) représentent 34.20 m<sup>2</sup> soit 12.50 % du projet.

Les locaux communs retenus (secrétariat, espace attente, propreté enfants, sanitaires, hall) représentent 42.90 m<sup>2</sup>, soit en appliquant le prorata de 12.50 %, 5.36 m<sup>2</sup>. Le total des m<sup>2</sup> retenus par le Conseil Général est donc 39.56 m<sup>2</sup> arrondis à 40 m<sup>2</sup>.

Le coût hors taxe de l'opération est de 585 284.28 € soit un coût au m<sup>2</sup> de 2 139.28 €.

La subvention susceptible d'être accordée est de 40 % du coût HT des locaux retenus, soit pour 40 m<sup>2</sup> :

Dépense subventionnable : 2 139.28 € x 40 m<sup>2</sup> = 85 571.20 €

Subvention : 85 571.20 € x 40 % = 34 228.48 €, arrondis à 34 228 €.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg une subvention de **34 228 €** pour la restructuration de l'espace enfance-famille Maille Eléonore à Hautepierre.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN**

### **Intégration du centre médico-social départemental dans la Maison du Pays de la Zorn, nouvellement construite au site Eckenthal, à Hochfelden**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) a commencé la construction de la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden en 2010, au site Eckenthal. La fin des travaux est programmée pour la mi-2012. Le projet est inscrit au volet 2 du contrat de territoire de la Zorn en qualité de **projet d'excellence**.

Le projet consiste à réunir sur un même site :

- la Communauté de Communes : services administratifs, locaux techniques, relais assistantes maternelles,
- l'antenne territoriale du Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA),
- l'Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (ABRAPA),
- le Conseil Général du Bas-Rhin : centre médico-social (CMS).

Le projet d'ensemble comprend deux entités : bâtiment de type technique regroupant les ateliers, hangar et dépôt de matériel du SDEA et de la communauté de communes : 685 m<sup>2</sup> de locaux et 1 975 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures ainsi qu'un bâtiment de type administratif regroupant les services au public de 2 126 m<sup>2</sup>.

Dans le bâtiment administratif, les locaux éligibles au financement départemental sont :

- **le centre médico-social, objet du présent rapport : 4 bureaux et 1 bureau paramédical,**
- les locaux mutualisés de permanence sociale permettant à différents intervenants des domaines sociaux et économiques, d'organiser des permanences régulières de conseil de proximité : 4 bureaux,
- le relais assistantes maternelles : 1 bureau pour la responsable, 1 salle de jeux et des sanitaires spécifiques adaptés aux enfants.

Il est précisé que le financement des locaux de permanence sociale et du relais assistantes maternelles fera l'objet d'un rapport séparé.

Pour une bonne accessibilité tous ces espaces, de même que l'antenne de l'ABRAPA (non concernée par le financement départemental), sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif. Les services administratifs de la CCPZ et du SDEA sont regroupés au 1<sup>er</sup> étage.

L'objectif de performance énergétique visé est le BBC.

Le coût global du projet est estimé à 5 753 278.66 € TTC, soit 4 810 434 € HT dont 750 767 € pour les études et 4 059 667 € pour les travaux et aménagements extérieurs.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux est le suivant :

- Conseil Général du Bas-Rhin : **945 317 €** (subventions classiques, développement local et enveloppe globalisée du contrat de territoire), sachant que les subventions suivantes ont d'ores et déjà été versées au titre du développement local, pour le siège de la communauté de communes :
  - ✓ une 1<sup>ère</sup> tranche de subvention d'un montant de 266 986.50 € en date du 6 septembre 2010
  - ✓ une 2<sup>ème</sup> tranche de subvention d'un montant de 266 986.50 € en date du 6 décembre 2010, soit un total de 533 973 €
- CAF : 111 452 €,
- SDEA : 750 000 €,
- Région Alsace : 100 000 € et 30 000 € au titre des aides FEDER,
- la DGE représente 300 000 € et il est prévu aussi une réserve parlementaire de 19 700 €,
- le reste à charge de la CCPZ est de 1 803 198 €.

La subvention a été calculée sur la base du coût HT des travaux et des études liés au bâtiment administratif, à l'exclusion du coût des aménagements extérieurs.

Les travaux liés au centre médico-social représentent 219 546.61 € et les études 46 116.12 € soit une assiette subventionnable de 265 662.73 €. Le taux applicable est de 40 % de la dépense subventionnable, soit une subvention de 106 265 €.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn une subvention de **106 265 €**, pour le centre médico-social intégré dans la Maison du Pays de la Zorn, au site Eckenthal à Hochfelden.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35401	204-204142-50	300 000,00 €	300 000,00 €	140 493,00 €

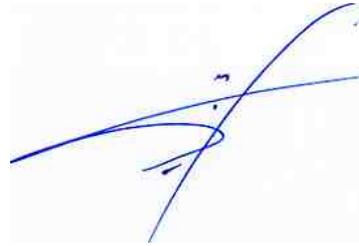
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 093 670 €, dont :*

- 987 405 € à la Ville de Strasbourg pour les centres médico-sociaux de la Canardière à la Meinau et de la maille Eléonore à Hautepierre et
- 106 265 € à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le centre médico-social intégré dans la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden, conformément aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL